

CDIP/35/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 août 2025

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente‑cinquième session**

**Genève, 17 – 21 novembre 2025**

Projet relatif à la mise à profit des systèmes de propriété intellectuelle à des fins de résilience climatique – proposition de projet présentée par la Dominique

*établi par le Secrétariat*

1. Par une communication datée du 13 décembre 2024, la délégation de la Dominique a soumis une proposition de projet pilote relatif à la mise à profit des systèmes de propriété intellectuelle à des fins de résilience climatique, pour examen par le Comité du développement de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa trente‑cinquième session.
2. Les annexes du présent document contiennent cette proposition, établie avec l’appui du Secrétariat de l’OMPI.
3. *Le comité est invité à examiner les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Présentation du projet** | |
| **1.1 Code du projet** | |
| DA\_10\_11\_02 | |
| **1.2 Intitulé du projet** | |
| Mise à profit des systèmes de propriété intellectuelle à des fins de résilience climatique | |
| **1.3 Recommandations du Plan d’action pour le développement** | |
| *Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.*  *Recommandation n° 11 : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir au besoin le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, conformément au mandat de l’OMPI.* | |
| **1.4 Durée du projet** | |
| 24 mois | |
| **1.5 Budget du projet** | |
| Le budget total du projet s’élève à 426 200 francs suisses, entièrement consacré à des dépenses autres que des dépenses de personnel. | |
| **2. Description du projet** | |
| **Contexte**  Les pays vulnérables au changement climatique, à l’instar de la Dominique, ont été frappés par des catastrophes naturelles dévastatrices qui ont gravement affecté leurs infrastructures, leur stabilité économique et les moyens de subsistance de leur population. En 2018, par exemple, l’ouragan Maria a causé des dégâts catastrophiques en Dominique, entraînant des pertes bien supérieures au produit intérieur brut et incitant le Gouvernement à s’engager à devenir un chef de file mondial de la résilience climatique en transformant ses approches en matière de développement et de planification économique.  Pour relever les défis multiples du changement climatique, des stratégies globales et innovantes sont nécessaires. La propriété intellectuelle constitue un outil essentiel, mais souvent sous‑utilisé, qui peut aider les pays à atteindre leurs priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. En renforçant les capacités institutionnelles nécessaires à l’élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle adaptées aux contextes nationaux, il est possible d’améliorer l’accès à des technologies climatiques vitales et d’encourager l’innovation nationale, deux éléments indispensables pour accroître la résilience climatique.  Le présent projet a pour objet de renforcer la capacité des pays bénéficiaires à intégrer de manière efficace les cadres de propriété intellectuelle dans leurs stratégies climatiques. Il cherche à améliorer la compréhension parmi les principales parties prenantes du rôle stratégique que la propriété intellectuelle peut jouer pour faciliter le transfert de technologie et promouvoir l’innovation afin de relever les défis locaux liés au climat. Grâce au renforcement des capacités et à la mise au point d’outils pratiques, le projet aidera les pays bénéficiaires à utiliser leurs cadres de propriété intellectuelle pour élaborer des initiatives qui favorisent la résilience climatique.  En renforçant les cadres institutionnels et en encourageant la collaboration entre les principales parties prenantes, telles que les offices de propriété intellectuelle, les institutions climatiques, les centres de recherche et les organismes chargés de l’innovation, le projet contribuera à créer des écosystèmes dans lesquels les technologies climatiques seront plus largement accessibles et utilisées. À terme, cette initiative aidera les pays bénéficiaires à intensifier leur action climatique et à bâtir un avenir plus résilient aux changements climatiques.  **Parties prenantes**  Les principales parties prenantes de ce projet sont les suivantes :   * les offices de propriété intellectuelle et les autorités locales des pays bénéficiaires; * les institutions en charge de la politique climatique, les centres de recherche et les organismes chargés de l’innovation. | |
| **2.1 Concept du projet** | |
| Le changement climatique pose des défis qui nécessitent des solutions innovantes et durables. La propriété intellectuelle est un outil essentiel pour favoriser la mise au point, le transfert et le déploiement de technologies liées au climat. Cependant, de nombreux pays ont du mal à intégrer efficacement les cadres de propriété intellectuelle dans leur politique climatique, ce qui limite leur capacité à tirer parti de l’innovation à des fins d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets.  Le présent projet a pour objet de renforcer la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires à mettre à profit les systèmes de propriété intellectuelle qui contribuent à la concrétisation des priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. En renforçant leurs capacités, le projet facilitera leur accès aux technologies liées au climat et encouragera une innovation nationale adaptée à leurs contextes nationaux uniques. | |
| **2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet** | |
| Le présent projet a pour **objectif général** de renforcer la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires à mettre à profit les systèmes de propriété intellectuelle qui contribuent à la concrétisation des priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets.  Les **résultats** escomptés sont les suivants :   1. amélioration de la compréhension parmi les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, notamment les offices de propriété intellectuelle, les institutions en charge de la politique climatique, les centres de recherche et les organismes chargés de l’innovation, de l’importance de la propriété intellectuelle pour soutenir les stratégies d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets; 2. renforcement de la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires à intégrer les cadres de propriété intellectuelle qui facilitent l’accès aux technologies climatiques et favorisent l’innovation climatique nationale; et 3. accroissement de l’utilisation et du transfert des technologies permettant l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets dans les pays bénéficiaires.   Le projet permettra les **réalisations** suivantes :  **Réalisation n° 1** – Cartographie ou évaluation nationale des types de droits et mécanismes de propriété intellectuelle pertinents qui pourraient être utilisés pour favoriser l’identification, la protection, la promotion des technologies liées au climat et l’accès à celles‑ci ainsi qu’aux innovations connexes dans chaque pays bénéficiaire.  **Réalisation n° 2** – Élaboration et diffusion d’un guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, fondé sur la cartographie ou l’évaluation nationale des cadres de propriété intellectuelle et adapté aux priorités nationales afin d’aider les principales parties prenantes à utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique à l’appui de l’action climatique.  **Réalisation n° 3** – Formation pratique et sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. | |
| **2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet** | |
| Les résultats et les réalisations susmentionnés seront obtenus grâce aux activités ci‑après :  **Réalisation n° 1** – Cartographie ou évaluation nationale des types de droits et mécanismes de propriété intellectuelle pertinents qui pourraient être utilisés pour favoriser l’identification, la protection, la promotion des technologies liées au climat et l’accès à celles‑ci ainsi qu’aux innovations connexes dans chaque pays bénéficiaire.  **Activités :**   1. Identifier et mobiliser les principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires, notamment les offices de propriété intellectuelle, les institutions en charge de la politique climatique et les organismes chargés de l’innovation. 2. Entreprendre une étude ou une analyse des cadres de propriété intellectuelle et des mécanismes de technologies climatiques existants dans chaque pays bénéficiaire. 3. Analyser les lacunes ainsi que les possibilités des cadres de propriété intellectuelle nationaux favorisant l’accès, la protection et l’innovation dans le domaine des technologies climatiques, et préparer des rapports détaillés sur la cartographie ou l’évaluation propres à chaque pays.   **Réalisation n° 2** – Élaboration et diffusion d’un guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, fondé sur la cartographie ou l’évaluation nationale des cadres de propriété intellectuelle et adapté aux priorités nationales pour aider les principales parties prenantes à utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique pour l’action climatique.  **Activités :**   1. Compiler les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation des cadres de propriété intellectuelle pertinents afin d’identifier les pratiques recommandées et les points d’entrée stratégiques pour l’utilisation de la propriété intellectuelle dans l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets dans chaque pays bénéficiaire. 2. Concevoir et mettre au point le guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, fondé sur les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation, comprenant des conseils pratiques, des pratiques recommandées, des études de cas et des outils concrets adaptés au climat et au cadre de propriété intellectuelle de chaque pays bénéficiaire. 3. Mettre en œuvre une stratégie de diffusion visant à garantir une large accessibilité et une bonne appropriation du guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets.   **Réalisation n° 3** – Formation pratique et sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle à l’appui des priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets.  **Activités :**   1. Élaborer des supports de formation et dispenser des sessions de formation à l’intention des principales parties prenantes, en s’appuyant sur le guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets. 2. Concevoir et animer des activités de sensibilisation telles que des séminaires, des webinaires et des conférences afin de promouvoir une large compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans les stratégies relatives au climat. | |
| **2.4 Indicateurs du projet** | |
| Objectif du projet :  Améliorer la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires à mettre à profit les systèmes de propriété intellectuelle qui contribuent à la concrétisation des priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. | Indicateur de l’objectif :  – À la fin du projet, 100% des pays bénéficiaires auront renforcé leurs capacités institutionnelles à mettre à profit les systèmes de propriété intellectuelle qui contribuent à la concrétisation des priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. |
| Résultats du projet :   1. Meilleure compréhension, parmi les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, notamment les offices de propriété intellectuelle, les institutions en charge de la politique climatique, les centres de recherche et les organismes chargés de l’innovation, de l’importance de la propriété intellectuelle pour soutenir les stratégies d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. | Indicateurs de résultats :  – À la fin du projet, au moins 80% des parties prenantes participant au projet pourront témoigner d’une amélioration de leur compréhension de l’importance de la propriété intellectuelle pour soutenir l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets. Il sera procédé à des évaluations avant et après la formation. |
| 1. Renforcement des capacités institutionnelles des pays bénéficiaires à intégrer les cadres de propriété intellectuelle qui facilitent l’accès aux technologies climatiques et favorisent l’innovation climatique nationale; et | – À la fin du projet, au moins 75% des institutions participantes indiqueront avoir renforcé leur capacité à appliquer et à adapter les outils de propriété intellectuelle qui favorisent l’accès aux technologies liées au climat et l’innovation climatique nationale. |
| 1. Accroissement de l’utilisation et du transfert des technologies permettant l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets dans les pays bénéficiaires. | – 12 mois après la mise en œuvre du projet, au moins une initiative institutionnelle concrète (par exemple des politiques révisées en matière de propriété intellectuelle, de nouveaux programmes ou partenariats) aura été lancée en vue de favoriser le déploiement ou le transfert de technologies climatiques. |
| Réalisations du projet :   1. Cartographie ou évaluation nationale des types de droits et mécanismes de propriété intellectuelle pertinents qui pourraient être utilisés pour favoriser l’identification, la protection, la promotion des technologies climatiques et l’accès à celles‑ci ainsi qu’aux innovations connexes dans chaque pays bénéficiaire. | Indicateurs de résultats :  – Les principales parties prenantes ont été identifiées et officiellement impliquées dans tous les pays bénéficiaires.  – Une étude ou une analyse des cadres de propriété intellectuelle et des mécanismes des technologies liées au climat existants a été menée et mise à disposition en ligne à l’intention des principales parties prenantes, en collaboration avec les coordonnateurs nationaux de chaque pays.  – Au moins 80% des parties prenantes impliquées indiquent que les rapports propres au pays portant sur la cartographie sont pertinents et utiles pour l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle liée au climat. |
| 1. Élaboration et diffusion d’un guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, fondé sur la cartographie ou l’évaluation nationale des cadres de propriété intellectuelle et adapté aux priorités nationales afin d’aider les principales parties prenantes à utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique pour l’action climatique. | – Les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation des cadres de propriété intellectuelle pertinents visant à identifier les pratiques recommandées et les points d’entrée stratégiques pour l’utilisation de la propriété intellectuelle dans l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets dans chaque pays bénéficiaire ont été compilées.  – Un guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, fondé sur les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation nationale, a été conçu et mis au point, en collaboration avec les coordonnateurs nationaux, et rendu accessible dans chaque pays bénéficiaire.  – Au moins une stratégie de diffusion a été mise en œuvre dans chaque pays bénéficiaire afin de garantir une large accessibilité et une bonne appropriation du guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets. |
| 1. Formation pratique et sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. | – Au moins une activité nationale de formation ou de sensibilisation a été menée à bien dans chaque pays bénéficiaire.  – 80% des principales parties prenantes des pays bénéficiaires se sont déclarées satisfaites des supports de formation pratique. |
| **2.5 Stratégie de pérennisation** | |
| Afin d’améliorer la pérennisation des réalisations du projet, l’OMPI créera une page Web dédiée, offrant un accès facile à tous les documents relatifs au projet, y compris les bonnes pratiques et les exemples de réussite. Ces ressources seront partagées afin d’inciter d’autres pays et régions à reproduire l’expérience.  Des efforts seront déployés pour aligner le guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets et les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation avec les stratégies nationales menées en matière d’innovation et de climat. Toutes les réalisations du projet seront menées en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux afin de favoriser l’appropriation et d’assurer l’harmonisation avec les priorités nationales.  Les acteurs locaux seront formés non seulement en tant que participants, mais également en tant que futurs formateurs, ce qui créera un vivier d’expertise nationale capable de pérenniser et d’élargir les effets du projet. En outre, les outils et les supports produits seront conçus de façon à pouvoir être adaptés et faciles à actualiser, et des conseils clairs seront donnés pour favoriser la poursuite de leur utilisation au‑delà de la durée du projet.  Des partenariats avec les universités locales, les pôles d’innovation et les instituts de recherche seront encouragés afin d’intégrer les résultats du projet dans les programmes universitaires ou les initiatives de transfert de technologie.  Les réseaux des parties prenantes et les canaux de communication mis en place durant le projet resteront actifs, ce qui permettra de poursuivre la collaboration, l’échange de connaissances et favorisera la visibilité des efforts liés au climat et à la propriété intellectuelle.  La stratégie de pérennisation sera examinée et actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet. | |
| **2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires** | |
| La sélection des pays pilotes sera fondée, entre autres, sur les critères suivants :   1. Existence de priorités ou de stratégies clairement définies en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets ou de stratégies qui pourraient tirer parti de l’intégration des cadres de propriété intellectuelle. 2. Besoin avéré de renforcer les cadres de propriété intellectuelle pour faciliter l’accès aux technologies climatiques ou promouvoir l’innovation climatique nationale. 3. Intérêt et volonté manifestes des parties prenantes de renforcer les capacités d’innovation en appliquant la propriété intellectuelle aux priorités liées au climat. | |
| **2.7 Entité de mise en œuvre au sein de l’Organisation** | |
| Secteur du développement régional et national | |
| **2.8 Liens avec d’autres entités au sein de l’Organisation** | |
| Secteur des marques et des dessins et modèles; Secteur du droit d’auteur et des industries de la création; Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux; et Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. | |
| **2.9 Liens avec d’autres projets du Plan d’action pour le développement** | |
| Projet du Plan d’action pour le développement de *renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise* ([CDIP/32/6 Rev.](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=630638)) | |
| **2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le Programme et budget de l’OMPI** | |
| Lien vers les résultats escomptés du Programme et budget pour l’exercice biennal 2024‑2025 :  **4.4 :** Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. | |
| **2.11 Risque et atténuation** | |
| **Risque 1 :** accès limité aux technologies climatiques et à l’innovation  **Mesure d’atténuation n° 1 :** une analyse détaillée des lacunes sera effectuée afin de recenser les obstacles et d’encourager la collaboration régionale et internationale pour faciliter le transfert de technologie.  **Risque 2 :** participation limitée des parties prenantes.  **Stratégie d’atténuation n° 2 :** un plan d’implication des parties prenantes adapté et conçu dans une perspective d’avenir sera élaboré, prévoyant des consultations et des activités régulières afin d’encourager la participation, l’appropriation et la collaboration.  **Risque 3 :** sensibilisation et compréhension insuffisantes des parties prenantes  **Stratégie d’atténuation n° 3 :** les activités de sensibilisation et de formation exhaustives et adaptées au contexte seront mises en œuvre pour remédier à la compréhension potentiellement limitée de certaines parties prenantes clés concernant le rôle de la propriété intellectuelle dans les stratégies climatiques. | |

1. **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus du projet** | **Trimestres** | | | | | | | |
| **Année 1** | | | | **Année 2** | | | |
| T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Activités préalables à la mise en œuvre du projet[[1]](#footnote-2) :  – désignation des coordonnateurs nationaux pour chacun des pays bénéficiaires  – élaboration et approbation des plans de projet par pays  – recrutement d’un coordonnateur de projet et aide à la mise en œuvre |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Cartographie ou évaluation nationale des types de droits et mécanismes de propriété intellectuelle pertinents qui pourraient être utilisés pour favoriser l’identification, la protection, la promotion des technologies climatiques et l’accès à celles‑ci ainsi qu’aux innovations connexes | x | x |  |  |  |  |  |  |
| Guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets fondé sur les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation nationale |  |  | x | x |  |  |  |  |
| Supports de formation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution à la concrétisation des priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets |  |  | x | x |  |  |  |  |
| Formation des principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires |  |  |  | x | x | x |  |  |
| Supports de sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets |  |  |  |  | x | x |  |  |
| Activités de sensibilisation visant à promouvoir une large compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans les stratégies relatives au climat |  |  |  |  |  | x | x |  |
| Activités de vulgarisation |  |  |  |  |  |  | x |  |
| Évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  | x |
| Événement en marge de la session du CDIP |  |  |  |  |  |  |  | x |

1. **BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *(en francs suisses)* | **Année 1** | **Année 2** | **Total** |
| **Réalisations du projet** | **Dépenses autres que les dépenses de personnel** | **Dépenses autres que les dépenses de personnel** |
| Coordination du projet | 77 100 | 77 100 | 154 200 |
| Cartographie ou évaluation nationale des types de droits et mécanismes de propriété intellectuelle pertinents qui pourraient être utilisés pour favoriser l’identification, la protection, la promotion des technologies climatiques et l’accès à celles‑ci ainsi qu’aux innovations connexes | 40 000 | – | 40 000 |
| Guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets fondé sur les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation nationale | 20 000 | – | 20 000 |
| Supports de formation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets | 32 000 | – | 32 000 |
| Formation des principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires | 20 000 | 40 000 | 60 000 |
| Supports de sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets | – | 30 000 | 30 000 |
| Activités de sensibilisation visant à promouvoir une large compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans les stratégies relatives au climat | – | 20 000 | 20 000 |
| Activités de vulgarisation | – | 40 000 | 40 000 |
| Évaluation du projet | – | 15 000 | 15 000 |
| Événement en marge de la session du CDIP | – | 15 000 | 15 000 |
| **Total** | **189 100** | **237 100** | **426 200** |

1. **BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *(en francs suisses)* | **Voyages, formations et indemnités** | | **Services contractuels** | | | | | **Total** |
| **Activités** | **Missions de fonctionnaires** | **Voyage de tiers** | **Conférences** | **Publications** | **Services contractuels de personnes** | **Bourses de l’OMPI** | **Autres services contractuels** |
| Coordination du projet | – | – | – | – | – | 154 200 | – | 154 200 |
| Cartographie ou évaluation nationale des types de droits et mécanismes de propriété intellectuelle pertinents qui pourraient être utilisés pour favoriser l’identification, la protection, la promotion des technologies climatiques et l’accès à celles‑ci ainsi qu’aux innovations connexes | – | – | – | – | 40 000 | – | – | 40 000 |
| Guide de la propriété intellectuelle au service de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets fondé sur les conclusions de la cartographie ou de l’évaluation nationale | – | – | – | – | 20 000 | – | – | 20 000 |
| Supports de formation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets | – | – | – | – | 30 000 | – | 2000 | 32 000 |
| Formation des principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires | 10 000 | 10 000 | 40 000 | – | – | – | – | 60 000 |
| Supports de sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans la contribution aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets | – | – | – | – | 20 000 | – | 10 000 | 30 000 |
| Activités de sensibilisation visant à promouvoir une large compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans les stratégies relatives au climat | – | – | – | – | 15 000 | – | 5 000 | 20 000 |
| Activités de vulgarisation | 10 000 | – | 30 000 | – | – | – | – | 40 000 |
| Évaluation du projet | – | – | – | – | 15 000 | – | – | 15 000 |
| Événement en marge de la session du CDIP | – | – | – | – | 15 000 | – | – | 15 000 |
| **Total** | **20 000** | **10 000** | **70 000** | **–** | **155 000** | **154 200** | **17 000** | **426 200** |

[L’annexe II suit]

**6. DEMANDE DE PARTICIPATION EN TANT QUE PAYS PILOTE/BÉNÉFICIAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **MODÈLE DE SOUMISSION DES DEMANDES DE PARTICIPATION  EN TANT QUE PAYS PILOTE/BÉNÉFICIAIRE** | |
| **Critères de sélection** | **Brève description** |
| 1. Manifestation d’intérêt | Confirmation que les organismes de propriété intellectuelle du pays demandeur sont intéressés par une participation au projet. |
| 2. Institutions et cadre juridique | Veuillez indiquer l’organisme ou l’institution nationale qui supervise l’objet de propriété intellectuelle visé par le projet (technologies et innovations liées à l’adaptation au changement climatique et à l’atténuation de ses effets).  Des liens vers le site Web de l’institution et des textes juridiques doivent être fournis, dans la mesure du possible. |
| 3. Critères selon le document de projet du Plan d’action pour le développement | * Existence de priorités ou de stratégies clairement définies en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets ou de stratégies qui pourraient tirer parti de l’intégration des cadres de propriété intellectuelle. * Besoin avéré de renforcer les cadres de propriété intellectuelle pour faciliter l’accès aux technologies climatiques ou promouvoir l’innovation climatique nationale. * Intérêt et volonté manifestes des parties prenantes de renforcer les capacités d’innovation en appliquant la propriété intellectuelle aux priorités liées au climat. |
| 4. Besoin de soutien | Brève justification du besoin réel du soutien que le projet fournira. |
| 5. Engagement | Confirmation que le pays demandeur s’engage à consacrer les ressources et le soutien logistique nécessaires à la mise en œuvre efficace du projet et à sa pérennisation. |
| 6. Coordonnateur national | Le pays demandeur doit désigner une personne, en indiquant la fonction qu’elle occupe et l’organisation à laquelle elle appartient, qui agira en qualité de coordonnateur national pendant toute la durée du projet et fera office de représentant institutionnel du pays. |
| 7. Commentaires | Toute autre information que le pays demandeur souhaite fournir. |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été achevées. [↑](#footnote-ref-2)